



PROJET DE FONCTIONNEMENT

Nom du relais petite enfance : Relais Petite Enfance « L'Île aux oiseaux »

Gestionnaire du relais petite enfance : Mairie de Villemandeur

Période contractuelle : 01-01-2027 au 31-12-31

SOMMAIRE

PREAMBULE

1.Les caractéristiques administratives du relais petite enfance

2.Fonctionnement du relais et moyens au service du projet

2.1.Les moyens humains :

2.2.Le planning et les actions :

2.3.Les locaux

2.4.Le matériel

3.Le contexte territorial du Relais

4.La formalisation du projet

4.1.L'information et l'accompagnement des familles

- Informer les familles sur l'ensemble de l'offre d'accueil du territoire
- Valoriser l'offre de service de monenfant.fr et répondre aux demandes en ligne
- Le guichet unique d'information (mission renforcée)
- Favoriser la mise en relation entre les parents et les professionnels
- Accompagner les parents dans l'appropriation de leur rôle de particulier employeur

4.2. L'information et l'accompagnement des professionnels

- Informer les professionnels sur le métier
- Informer et assister les assistants maternels dans le cadre de leurs démarches sur monenfant.fr
- Proposer des temps d'échange et d'écoute aux professionnels
- Organiser des ateliers d'éveil
- L'analyse de la pratique (mission renforcée) :
- Accompagner le parcours de formation des professionnels
- Lutter contre la sous activité subie des assistants maternels
- Promouvoir le métier d'assistant maternel
- La promotion renforcée de l'accueil individuel (mission renforcée) :

PREAMBULE

Le projet de fonctionnement constitue le document de cadrage qui définit les axes et méthodes de travail du relais petite enfance sur la période contractuelle. Il est élaboré conjointement par l'animateur et le gestionnaire du Rpe, avec l'accompagnement de la Caf. Il s'inscrit dans le cadre de référence constitué par le référentiel national des relais petite enfance.

Dans le prolongement de celui-ci, il décrit les enjeux, les moyens mobilisés et actions mises en œuvre en direction des familles d'une part et des professionnels¹ de l'accueil du jeune enfant d'autre part, en tenant compte du contexte local et des besoins du public sur le territoire d'intervention du relais.

Le projet de fonctionnement constitue la feuille de route du relais petite enfance sur la période contractuelle. Le gestionnaire s'engage à réaliser les objectifs et mettre à disposition les moyens décrits dans le projet.

Le projet est validé par le conseil d'administration de la Caf ou son instance délégataire et le Rpe bénéficie de la prestation de service de la branche Famille et du bonus « mission renforcée », le cas échéant.

¹ selon l'article L. 214-2-1 du Casf, le Rpe accompagne les assistants maternels et peut accompagner les professionnels de la garde d'enfants à domicile.

1. Les caractéristiques administratives du relais petite enfance

Nom du relais : L'île aux oiseaux	
Adresse administrative : 12 rue Jodon 45700 Villemandeur	
Numéro(s) de téléphone : 06 31 98 69 94 / 06 87 03 55 57	
Adresse email : relaispetiteenfance@mairie-villemandeur.fr	
Date de création : 13-01-2023	

Gestionnaire : Mairie de Villemandeur
Nature juridique : Commune
Adresse : 1 bis avenue de la libération 45700 Villemandeur
Nom du responsable hiérarchique de l'animateur : Mme Briquet Pascale
Coordonnées de contact : 02.38.26.52.37

Communes et intercommunalités couvertes par le relais
Villemandeur
Cepoy
Corquilleroy
Lombreuil
Pannes
Saint Maurice sur Fessard
Solterre

2. Fonctionnement du relais et moyens au service du projet

2.1. Les moyens humains :

Les animateurs du relais			
Nom - Prénom	Barreto Leslie	Caye Pomponne Alison	
Date d'embauche	16-01-2023	13-06-2023	
Formation initiale	Licence Professeur des écoles (spécialité petite enfance)	Educatrice de jeunes enfants (EJE)	
Expérience(s) professionnelle antérieure	-R. P. E depuis 1.10.2019 --professeur de écoles -Adjoint territorial d'animation -AESH (handicap) -éducatrice crèche	- Relais Petite Enfance depuis 19-08-2019 - Stages EJE : Crèche municipale, crèche inter hospitalière, halte-garderie, RPE - Professeure des écoles	
Durée de travail hebdomadaire au Relais	35 H (37h annualisées)	35 H (37h annualisées)	
Formation continue envisagée	-le travail en équipe -préparation concours fonction publique -approfondir la maitrise de conduite de réunions. -formations petite enfance	- SST - Préparation au concours de la fonction publique - Formatrice/accueil de stagiaire - Techniques d'entretien - Eveil à la nature/ Gestes écologiques au sein de la structure	

Joindre les fiches de postes au projet de fonctionnement.

Si une augmentation du temps de travail de(s) animateur(s) ou une nouvelle embauche est envisagée sur la période, précisez la date prévisionnelle (mois et année) ainsi que le nombre d'ETP.

.....

Pour rappel, la prestation de service Rpe est calculée sur la base d'un nombre d'Etp d'animateur de Rpe validé par le Conseil d'administration de la Caf ; en cas de projet d'augmentation d'Etp, le gestionnaire devra en informer la Caf.

Autres personnels du relais

Fonction	Directrice pôle petite enfance	Agent technique	
Temps de travail affecté au Relais (en h/semaine)	8h	1h	

2.2. Le planning et les actions :

Organisation hebdomadaire prévisionnelle du relais sur la durée du projet

		LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Matin	Horaires	8h30-8h45 : trajet vers le lieu d'animation de Cepoy (dojo ou salle jonquille selon l'atelier) 8h45-9h30 : déchargement/installation 9h30-11h30 : atelier 11h30-11h50 : rangement/chargement 11h50-12h : trajet vers le bureau 12h-12h20 : déchargement	8h30-8h45 : trajet vers le lieu d'animation de Pannes 8h45-9h30 : déchargement/installation 9h30-11h30 : atelier 11h30-11h50 : rangement/chargement 11h50-12h : trajet vers le bureau 12h-12h20 : déchargement	1 X par mois 8h-8h30 : chargement du véhicule 8h30-8h45 : trajet véhicule jusqu'au lieu d'ateliers 8h45-9h30 : installation atelier 9h30-11h30 : atelier 11h30-12h : rangement/chargement 12h-12h15 : trajet vers le bureau 12h15-12h30 : déchargement	8h-11h20 : administratif et permanence au bureau 11h40-12h20 : télétravail : logiciel gramweb	8h-8h45 : logiciel gramweb 8h45-9h30 : installation de l'atelier 9h30-11h20 : atelier 11h40-12h20 : rangement et chargement du véhicule
Après - midi	Horaires	13h30-14h : chargement 14h-18h30 : Permanence au bureau et administratif	Télétravail 13h-14h : permanence téléphonique 14h-17h30 : administratif Possibilité de réunion partenariale ou de rendez-vous au bureau entre 14h et 16h	Télétravail : 1 X/ mois 13h30-18h ou 1X/ mois 13h30-16h30 : Permanence téléphonique et administratif	13h-14h : Permanence 14h-14h20 : trajet bureau Leslie 14h30-16h : réunion service 16h-16h20 : trajet retour bureau Télétravail 16h40-17h30 : administratif	13h30-14h30 : permanence téléphonique 14h30-17h30 : Permanence au bureau et administratif

Total heures	8h50 min	8h	1 X/mois 9h 1 X/mois 3h	8h10 min	8h
--------------	----------	----	----------------------------	----------	----

Secteur Villemandeur /St Maurice/ Solterre et Lombreuil.

		LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Matin	<i>Horaires</i>	8H-8H30 : récupération véhicule + trajet à St Maurice + récupération clés+attente rentrée école 8H30-9h30 : déchargement + installation 9H30-11H15/30 : Atelier 11H30-12H : Rangement +chargement 12H-12H15 : Trajet vers parking véhicule	8H-8H20/30 : récupération véhicule + trajet à Solterre 8H30-9h30 : déchargement + installation 9H30-11H15/30 : Atelier 11H30-12H : Rangement +chargement 12H-12H15 : Trajet vers parking véhicule	8H-14H Permanence en télétravail	9H-12H15 : permanence au bureau	9H-9H10 : récupération véhicule+ trajet salle 9H10-9h30 : déchargement + installation 9H30-11H30 : Atelier 11H30-12H : Rangement +chargement 12H-12H15 : Trajet vers parking véhicule
Après - midi	<i>Horaires</i>	13H-17H30 : Permanence bureau ou télétravail (selon besoins service) Déchargement+ chargement si besoin	13H-17H30 : Permanence bureau ou télétravail (selon besoins service) Déchargement+ chargement si besoin Ou réunion	Fermé	13H-17H00 : Permanence au bureau ou réunion service	13H-16h00 : Permanence bureau ou télétravail (selon besoins service) Déchargement+ chargement si besoin
Total heures		8,75	8,75	6	7,25	6,25

Si plusieurs activités sont réalisées en même temps par différents animateurs, précisez l'ensemble des activités dans les cases.

Répartition des différentes activités professionnelles

Activités	Nombre d'heures/semaine	%
Accueil physique et téléphonique des familles (entretiens individuels ou temps collectifs) et réponses par mail aux demandes	16 H (8h Alison / 8h Leslie)	21,26%
Accueil physique et téléphonique des professionnels (entretiens individuels ou temps collectifs) et réponses par mail aux demandes	16 H (8h Alison / 8h Leslie)	21,26%
Temps collectifs et animations en présence des enfants	12 H (6h Alison/6 H Leslie)	15,94%
Gestion de l'équipement (pilotage de l'activité, gestion administrative et des locaux, etc ...)	23,25 H (11,75h Alison / 11,5h Leslie)	30,89%
Autre(s) (préciser)	8 h (4h Alison/ 4h Leslie)	10,63%

Le nombre d'heures / semaine valorise le travail de l'ensemble des animateurs ou salariés qui travaillent au sein du Relais.

Le Rpe est habilité pour répondre aux demandes en ligne sur le site monenfant.fr : OUI ☒ NON ☐

Si NON, préciser s'il est prévu que le Rpe soit prochainement habilité sur le site monenfant.fr et à quelle échéance prévisionnelle ?

.....

.....

2.3. Les locaux

Pour rappel, selon le référentiel national des relais petite enfance, un Rpe dispose à minima des espaces suivants :

- le bureau de l'animateur pour ses tâches administratives, les permanences d'accueil et les entretiens individuels avec les familles ou les professionnels ;
- un espace pour les animations collectives (ateliers d'éveils, animations, réunions collectives etc...).

Le bureau doit permettre la confidentialité et le Rpe doit être équipé du matériel nécessaire pour assurer un accueil et un accompagnement adéquats. Il dispose à ce titre d'un mobilier de bureau, d'un téléphone, d'un ordinateur, d'une imprimante, d'un accès à internet et de la documentation spécifique (ex : revues, livres).

Le local destiné aux animations collectives et/ou aux réunions peut se trouver sur le site de la permanence ou être intégré dans un autre service déjà existant (établissements d'accueil du jeune enfant, lieu d'accueil enfants - parents, etc...). Il doit être adapté à l'accueil de jeunes enfants de telle sorte que les activités puissent être organisées dans des conditions satisfaisantes de sécurité, d'hygiène et de confort. L'espace doit être suffisant et doté du matériel pédagogique cohérent au regard des principes de la charte nationale d'accueil du jeune enfant. Il dispose nécessairement d'une installation sanitaire adaptée pour les enfants comme pour les adultes et d'une trousse de premiers secours.

Toutes les activités du relais se déroulent sur le même site : OUI ☐ NON ☒

Configuration des locaux principaux		
Le relais...	OUI	NON
... dispose d'un local spécifique : un bureau pour chaque secteur	X	
... est intégré dans un autre équipement Si oui précisez lequel : (Salles communales pour les ateliers)	X	
... a une signalétique		X
... dispose d'un bureau d'accueil individuel garantissant la confidentialité	X	
... dispose d'un espace réservé aux animations collectives	X	
... dispose d'une salle de réunion	X	
... dispose de sanitaires adaptés pour les enfants et adultes	X	
... autre : décrire (tout autre espace dédié au relais comme par exemple espace Snoezelen, potager etc...)		

Si la configuration des locaux ne respecte pas l'ensemble des attendus du référentiel national des relais petite enfance à la date d'élaboration du présent projet de fonctionnement, quelles sont les adaptations et aménagements prévus pour assurer un accueil de qualité du public et se conformer à terme au référentiel national ? A quelle échéance ?

Le déménagement sur le secteur Cepoy, Corquilleroy et Pannes est envisagé pour le bureau et son temps collectif pour intégrer le futur équipement de l'accueil loisirs de Corquilleroy

Des activités du relais se déroulent sur plusieurs sites : OUI ☒ NON ☐

Si oui, veuillez compléter le tableau suivant :

Les autres lieux d'intervention du Rpe le cas échéant		
COMMUNE	Adresse	Usage*
Villemandeur	Rue Jodon – RPE ou salle dojo arts martiaux	Atelier et accueil administratif+ local matériel

Cepoy	Cour du château – salle dojo	Atelier
Cepoy	Avenue du château – salle jonquille	Atelier
Corquilleroy	6 rue des écoles – Maison des associations -Bureau	Bureau pour les permanences
Corquilleroy	6 rue des écoles – Maison des associations – Salle 1 + local de stockage	Atelier + local matériel
Pannes	65 rue Joële Kiniuk – Accueil loisirs	Atelier
Saint Maurice sur Fessard	Au bourg – école	Atelier
Solterre	27 RN- la commodité Salle des fêtes	Atelier

**précisez s'il s'agit d'un lieu de permanence ou d'animation (ou autre)*

2.4. Le matériel

Matériel à disposition		
Le relais dispose de...	OUI	NON
... un téléphone fixe		X
... un téléphone portable	X	
... un ordinateur fixe		X
... un ordinateur portable	X	
... un photocopieur	X	
... une imprimante	X	
... un accès à internet	X	
... un logiciel de gestion	X	
... une adresse mail	X	
... matériel pédagogique et d'animation	X	
... documentations spécifiques (revues, livres etc...)	X	
... un véhicule	X	

Si l'acquisition de matériel est prévue, veuillez indiquer les échéances prévisionnelles :

.....

Envoyé en préfecture le 16/07/2026

Reçu en préfecture le 16/07/2026

Publié le



ID : 045-214503385-20260716-2026D79-DE

3. Le contexte territorial du Relais

Décrire en quelques lignes l'histoire du relais (origine de la création, choix du lieu d'implantation et évolutions majeures) :

Le territoire était initialement structuré autour de trois relais distincts : un relais sur la commune de Villemandeur, un relais regroupant trois communes sur le secteur de Corquilleroy et un relais regroupant quatre communes sur le secteur de Saint-Maurice-sur-Fessard.

Dans un contexte marqué par des enjeux d'organisation et de gestion, ainsi que par une baisse du nombre d'assistantes maternelles sur l'ensemble du territoire, une première mutualisation a été engagée, conduisant à la création d'un relais à quatre communes le 13 janvier 2023.

Dans un second temps, le périmètre a été élargi à sept communes en juin 2023, afin de consolider l'organisation et d'assurer la continuité du service.

L'organisation actuelle repose sur deux secteurs équilibrés en termes de nombre d'assistantes maternelles, permettant de maintenir une proximité avec les professionnels et les familles.

Décrire en quelques lignes le diagnostic local et les enjeux pertinents pour l'activité du relais petite enfance :

Le diagnostic territorial met en évidence un territoire marqué par d'importantes disparités entre communes, tant en termes de population que d'offre d'accueil individuel. Le territoire couvert par le RPE s'étend ainsi de communes rurales de 304 habitants comme Lombreuil, à des communes plus urbaines comme Villemandeur, qui comptait 6931 habitants en 2022 (données INSEE 2022).

Ces différences territoriales influencent directement la répartition de l'offre d'accueil individuel et les besoins des familles en matière d'accompagnement.

Le contexte démographique met également en évidence un vieillissement global de la population ainsi qu'une natalité stable ou en légère baisse depuis plusieurs années sur la majorité des communes du territoire.

Les données CAF confirment cette évolution avec une légère diminution du nombre d'enfants de 0 à 2 ans, passant de 570 enfants en 2022 à 548 en 2024, ainsi qu'une baisse du nombre d'enfants de 3 à 5 ans, de 576 à 565 sur la même période.

Cette évolution s'accompagne également d'une diminution du recours à l'accueil individuel. Le nombre de parents employeurs d'assistantes maternelles est ainsi passé de 230 en 2022 à 188 en 2024. De même, le nombre d'enfants de 0 à 2 ans bénéficiant du complément de mode de garde (CMG) assistant maternel est passé de 188 à 165.

Parallèlement, le recours aux structures bénéficiant du CMG a progressé, passant de 27 à 55 enfants entre 2022 et 2024, traduisant une évolution des besoins et de l'offre d'accueil sur le territoire.

En dépit de cette évolution démographique et des transformations progressives de l'offre d'accueil sur le territoire, l'accueil individuel demeure le principal mode d'accueil du jeune enfant sur le secteur du RPE.

L'accueil individuel occupe une place centrale dans la réponse aux besoins des familles, dans un contexte où l'offre collective reste limitée. Toutefois, ce mode d'accueil suppose pour les familles d'assumer un rôle de parent employeur, ce qui peut constituer un frein pour certains publics, notamment les familles les plus fragilisées sur le plan socio-économique.

Les données territoriales mettent en évidence des situations de précarité variables selon les communes, avec une fragilité plus marquée chez les jeunes ménages et les familles avec jeunes enfants. Le taux de chômage apparaît particulièrement élevé chez les 15-24 ans, en lien avec des niveaux de qualification plus faibles sur certaines communes du territoire.

Ces constats soulignent également l'importance de proposer des solutions d'accueil accessibles et adaptées afin de soutenir les parcours de formation, d'insertion et d'accès à l'emploi des jeunes ménages du territoire.

Par ailleurs, les analyses réalisées à partir des données des écoles et structures petite enfance faisaient apparaître, en 2022-2023, qu'environ 55% des enfants accueillis relevaient de familles en situation de pauvreté selon les critères de quotient familial.

Ces réalités socio-économiques peuvent impacter l'accès aux modes d'accueil et renforcer certaines inégalités territoriales dans l'accès aux solutions d'accueil du jeune enfant.

Une diminution progressive du nombre d'assistantes maternelles est observée sur le territoire. Les données CAF mettent en évidence une baisse d'assistantes maternelles actives en fin d'année, passant de 92 professionnelles actives en novembre 2022 à 88 en novembre 2024.

De plus, le renouvellement insuffisant de la profession constitue un enjeu majeur pour le territoire.

Certaines difficultés spécifiques sont également identifiées, notamment en matière d'accueil des enfants en situation de handicap et d'accueil en horaires atypiques, en lien avec les contraintes d'exercice du métier et les conditions de travail des professionnelles.

Dans ce contexte, les principaux enjeux pour le relais petite enfance portent sur le maintien et le développement de l'offre d'accueil, l'amélioration de son accessibilité, l'accompagnement des professionnels, ainsi que le développement d'une connaissance fine des besoins des familles afin d'adapter les réponses proposées.

Décrire en quelques lignes la politique et les perspectives de la petite enfance sur le territoire (orientations de la Ctg, du Sdsf ou autres) :

La politique petite enfance du territoire s'inscrit dans une dynamique partenariale associant les communes, la CAF, les services de PMI et les différents acteurs du territoire afin de favoriser une réponse adaptée aux besoins des familles et des professionnels.

Les orientations actuelles s'inscrivent notamment dans une démarche d'amélioration de la qualité d'accueil du jeune enfant, conformément aux évolutions nationales, ainsi que dans le développement des actions en faveur de la parentalité.

Elles intègrent également un enjeu de développement et d'adaptation de l'offre d'accueil, tant en termes de capacité que de diversification des réponses, notamment en matière d'accueil en horaires atypiques et d'inclusion des enfants en situation de handicap.

Dans ce cadre, une attention particulière est portée à l'accessibilité des modes d'accueil pour l'ensemble des familles, ainsi qu'au soutien des professionnels de l'accueil du jeune enfant.

Dans le contexte du déploiement du Service Public de la Petite Enfance et de l'évolution des missions confiées aux Relais Petite Enfance, le territoire souhaite également renforcer sa capacité d'observation et d'analyse des besoins. Cette orientation vise à développer une connaissance plus fine des besoins des familles,

de l'évolution de l'offre d'accueil et des réalités professionnelles des assistants maternels afin de construire des réponses adaptées et de soutenir le développement de l'accueil individuel. Le RPE est ainsi amené à renforcer progressivement son rôle d'observatoire territorial, d'accompagnement des professionnels et des familles, et d'appui au développement de l'offre d'accueil.

Les perspectives d'évolution s'inscrivent également dans une logique de coopération élargie à l'échelle de l'agglomération, afin de favoriser la mise en œuvre d'actions coordonnées, le partage de pratiques et le développement d'une dynamique commune autour de l'attractivité des métiers de la petite enfance et de la qualité d'accueil.

Décrire en quelques lignes l'intégration et la participation du Rpe dans les instances locales de coordination de la politique petite enfance :

Le relais petite enfance s'inscrit dans les dynamiques locales de coordination de la politique petite enfance et collabore avec les partenaires institutionnels et les acteurs du territoire, notamment la CAF, la PMI ainsi que les autres services et structures petite enfance.

Le relais petite enfance s'inscrit également dans l'organisation du pôle petite enfance de la commune de Villemandeur, permettant une articulation renforcée avec les différents services et partenaires intervenant autour du jeune enfant et de sa famille.

Cette organisation favorise les échanges autour des besoins des familles, des recherches des modes d'accueil, des parcours de l'enfant et des évolutions des besoins du territoire. Elle contribue également à renforcer la complémentarité entre les différents modes d'accueil et à développer les coopérations avec les structures éducatives et périscolaires, notamment dans une logique de continuité et de transition vers l'école.

Les réflexions engagées autour du développement de l'offre d'accueil, de l'accompagnement des professionnels et du renforcement des partenariats territoriaux permettent également de faire émerger des besoins partagés à l'échelle du territoire, notamment en matière de soutien aux professionnels, d'inclusion et d'accompagnement des situations nécessitant une coordination renforcée.

Il participe à la mise en œuvre des orientations définies dans le cadre de la CTG et contribue aux échanges permettant d'adapter les actions aux besoins identifiés.

Des actions partenariales sont d'ores et déjà engagées, notamment dans le cadre du salon de la parentalité, qui constitue un premier espace de collaboration entre communes et acteurs du territoire.

Par son positionnement au plus près des familles et des professionnels, le relais constitue également un acteur ressource dans la remontée des besoins et des problématiques de terrain.

Dans une perspective de développement, le relais s'inscrit dans une dynamique visant à renforcer les coopérations à l'échelle intercommunale, afin de favoriser une meilleure articulation des actions, une harmonisation des pratiques et le développement de projets communs, notamment en faveur de l'attractivité du métier d'assistante maternelle.

Décrire en quelques lignes les partenariats engagés par le Rpe avec les autres équipements du territoire (ludothèque, bibliothèque etc.)

Le relais petite enfance développe des partenariats avec différents acteurs et ressources du territoire afin d'enrichir les actions proposées aux professionnels, aux enfants et aux familles.

Ces partenariats permettent notamment de favoriser l’ouverture culturelle, les échanges intergénérationnels ainsi que la découverte de différentes pratiques éducatives et de bien-être. Ils s’appuient sur des collaborations avec différents intervenants et structures du territoire.

4. La formalisation du projet

La formalisation du projet sert à établir une feuille de route pour la prochaine période pluriannuelle. Elle doit partir d’un diagnostic et établir les perspectives, projets et pistes d’actions envisagées pour chacune des missions détaillées au sein du référentiel national.

Le diagnostic des missions consiste à faire l’état des lieux des actions mises en place par le relais et d’en tirer des enseignements/constats afin d’identifier des axes d’amélioration ou d’éventuelles nouvelles actions à mener.

4.1. L’information et l’accompagnement des familles

Données concernant les familles sur le territoire du Rpe (*)

	1 ^{ère} année de convention ou du renouvellement : 2023	2024
Nombre d’enfants de moins de trois ans	570	537
Nombre d’enfants de trois à moins de 6 ans	576	565
Nombre d’enfants de moins de trois ans dont les parents travaillent	309	292
Nombre d’enfants accueillis en Eaje	ND	ND
Nombre d’enfants 0-2 ans bénéficiaires du Cmg « assistant maternel »	188	165
Nombre d’enfants bénéficiaires du Cmg « garde à domicile »	NC	NC
Nombre d’enfants bénéficiaires du Cmg « structure »	27	55

(*) Données transmises annuellement par la Caf

Données relatives à l’offre d’accueil dans le champ territorial du Rpe

	Nombre		Nombre de places	
	1 ^{ère} année de convention ou du renouvellement : 2023	2025	1 ^{ère} année convention ou du renouvellement : 2023	2025

Établissement d'accueil du jeune enfant (Eaje)	6	6	60	64
Assistants maternels agréés Pmi	112	101		
Assistants maternels actifs au moins un mois dans l'année (*)	109	101		
Assistants maternels actifs au mois de décembre (*)	92	88		
Maisons d'assistants maternels	1	1	8	8

(*) Données 2024 transmises par la Caf

Offres spécifiques des assistants maternels	1 ^{ère} année de convention ou du renouvellement : 2023	2025
Nombre d'assistants maternels acceptant l'accueil périscolaire	36	5+ NC
Nombre d'assistants maternels acceptant l'accueil en horaires atypiques (avant 7h après 20h, le week-end)	44	5 +NC
Nombre d'assistants maternels acceptant l'accueil d'un enfant en situation de handicap	29	3+NC
Nombre d'assistants maternels acceptant l'accueil en urgence	37	5+NC

Contacts familles	1 ^{ère} année de convention ou du renouvellement : 2023	2025
Nombre de contacts familles concernant des demandes d'information dont le motif principal portait sur		
La recherche d'un mode d'accueil	90	59
Le rôle d'employeur ou le contrat de travail	25	209
L'accompagnement à la parentalité		
Autres sujets		
Nombre de familles différentes ayant bénéficié d'une information collective ou individuelle		

Demandes d'accueil formulées par les familles	1 ^{ère} année de convention ou du renouvellement : indiquer année	2025
---	---	------

Nombre total de demandes d'accueil formulées par les familles		
En accueil collectif	6	5
Auprès d'un assistant maternel	84	54
En garde à domicile	0	0
Dont nombre de demandes spécifiques		
Accueil en horaires spécifiques (avant 7h, après 20h, le week-end)	2	0
Accueil en urgence (besoins non prévisibles pour lesquels une réponse sous moins d'une semaine est attendue)	6	12
Accueil d'enfants en situation de handicap	0	
Accueil en périscolaire	5	6
Autres demandes – merci de préciser		4

Thème 1 : Informer les familles

Informar les familles sur l'ensemble de l'offre d'accueil du territoire

BILA N période précédente et DIAGNOSTIC – Constats et enjeux identifiés

Afin de garantir une information exhaustive sur les modes d'accueil, le Relais Petite Enfance (RPE) s'est engagé dans une stratégie active de visibilité et de proximité.

1. Une communication de proximité renforcée

Pour faciliter l'accès à l'information, nous avons procédé à la réactualisation complète de notre plaquette. Ce support centralise désormais :

- Les coordonnées et horaires d'ouverture.
- Les missions fondamentales du RPE.
- Des ressources numériques clés (ex : *monenfant.fr*).

Ce document est largement diffusé dans les accueils des 7 communes du territoire ainsi que sur les sites internet des collectivités. La pertinence de ce maillage est confirmée par les familles, qui identifient souvent la mairie comme premier point de contact. Enfin, cette plaquette constitue le socle de notre premier échange avec les parents, qu'il soit réalisé en présentiel ou en distanciel.

Il reste difficile de mesurer l'impact de la distribution de cette plaquette au sein des communes puisque nous n'avons pas de données chiffrées sur sa distribution et sur le moyen qui ont permis aux familles de nous contacter. Nous constatons tout de même que les familles contactent le RPE par téléphone ou par mail dans la majorité des cas. Une méconnaissance des possibilités d'utilisation du site *monenfant.fr* explique certainement l'absence au recours de cet outil d'information.

2. Une présence dynamique lors des temps forts locaux

Le RPE s'inscrit pleinement dans la vie locale à travers des actions de terrain. Ces trois dernières années, nous avons consolidé notre présence via :

- Le stand « Nouveaux arrivants, nouveaux bébés » (Cepoy) : Une occasion annuelle de présenter nos projets et de répondre en direct aux interrogations des nouveaux parents.

- Le Salon de la Parentalité : L'organisation de cet événement majeur nous a permis de renforcer la visibilité du RPE et de valoriser son rôle dans la diffusion d'informations, l'orientation des familles et la mise en lien avec les partenaires et ressources du territoire.

L'objectif futur est de maintenir une communication régulière et accessible auprès des familles, tout en développant des indicateurs permettant d'évaluer plus précisément l'impact et l'efficacité des actions de communication du RPE.

3. Vers un accompagnement personnalisé et stratégique

À ce jour, le RPE accompagne les familles dans la recherche d'un mode d'accueil adapté à leurs besoins, en assurant une mission d'information et d'orientation sur l'ensemble de l'offre d'accueil du territoire, qu'il s'agisse de l'accueil individuel ou collectif. Les familles sont également accompagnées dans leurs démarches vers les organismes gestionnaires de garde à domicile (assistants parentaux), un mode d'accueil encore peu connu du public.

Cependant, après ce premier accompagnement, les familles ne reviennent pas systématiquement vers le RPE pour informer de l'issue de leur recherche. Par ailleurs, les outils de suivi actuels permettent de comptabiliser le nombre de contacts réalisés mais ne permettent pas toujours d'identifier précisément le nombre de familles différentes accompagnées ni de suivre leur parcours de recherche d'un mode d'accueil. Ces limites restreignent aujourd'hui la capacité du service à analyser finement les besoins du territoire, à mesurer l'impact de ses actions d'information et à identifier les éventuelles difficultés d'accès aux modes d'accueil.

De plus, si de nombreuses actions de communication sont menées afin d'informer les familles sur les différents modes d'accueil existants, le RPE ne dispose pas encore d'outils permettant d'en mesurer précisément l'impact et l'efficacité.

Dans cette perspective, le RPE souhaite développer des outils de suivi et d'évaluation, mais également renforcer et professionnaliser les techniques d'entretien afin d'améliorer la qualité de l'accompagnement proposé aux familles.

Les objectifs sont les suivants :

- Affiner le diagnostic territorial : mieux comprendre les besoins réels et les contraintes des familles ;
- Optimiser l'orientation des familles : proposer un accompagnement plus fluide et plus adapté aux situations rencontrées ;
- Mieux analyser les besoins du territoire : recueillir des données permettant d'identifier les éventuels manques dans l'offre d'accueil.

ACTION(S) ENVISAGÉE(S) POUR LA NOUVELLE PERIODE

N°	Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation
1	Diffuser la plaquette du RPE dans les différents services des mairies en lien avec les familles (<i>déclaration anticipée de naissance, arrivée d'une nouvelle</i>)	- Mise à jour et impression des plaquettes du RPE - Temps de travail consacré à la diffusion et à la coordination avec les services partenaires	1. Renforcer l'identification du RPE comme premier interlocuteur des familles dans la recherche d'un mode d'accueil 2. Augmenter le nombre de familles orientées	1 ^{er} semestre 2027 : mise en œuvre de l'action (diffusion des plaquettes, mobilisation des partenaires, organisation du circuit d'information)	1. Nombre de plaquettes transmises aux services des communes 2. Nombre estimé de plaquettes effectivement distribuées aux familles

	<i>famille sur la commune, etc.)</i>	- Mobilisation des services municipaux en contact avec les familles	vers le RPE dès le début de leurs démarches 3. Améliorer la lisibilité et l'accessibilité de l'offre d'accueil du territoire 4. Mieux évaluer l'impact et l'efficacité des actions de communication menées	Fin 2027 : 1^{er} semestre 2028 : évaluation de la diffusion réelle 1^{er} semestre 2028 : évaluation de l'impact	3. Nombre de familles orientées vers le RPE par les services municipaux
2	Diffuser la plaquette auprès des partenaires institutionnels locaux en lien avec les familles.	- Mise à jour et impression des plaquettes du RPE - Temps de travail consacré à la diffusion et à la coordination avec les partenaires - Mobilisation des partenaires institutionnels locaux en contact avec les familles	1. Renforcer l'identification du RPE comme premier interlocuteur des familles dans la recherche d'un mode d'accueil 2. Augmenter le nombre de familles orientées vers le RPE dès le début de leurs démarches 3. Améliorer la lisibilité et l'accessibilité de l'offre d'accueil du territoire 4. Mieux évaluer l'impact et l'efficacité de la diffusion des supports de communication	2027 : mise en œuvre de l'action Fin 2027 : première évaluation de la diffusion réelle 1^{er} semestre 2028 : évaluation de l'impact	1. Nombre de plaquettes transmises aux partenaires institutionnels 2. Nombre estimé de plaquettes effectivement distribuées aux familles 3. Nombre de familles orientées vers le RPE par les partenaires institutionnels
3	Créer des supports de présentation du RPE et organiser des portes ouvertes annuelles afin de mieux faire	- Temps de travail consacré à la conception des supports de présentation - Mobilisation des partenaires	1. Améliorer la connaissance des missions du RPE auprès des familles et des partenaires	2029	1. Nombre de participants aux portes ouvertes 2. Nombre de supports de présentation

	connaître les missions et ressources du service auprès des familles et partenaires institutionnels et des services ressources de la collectivité (ex : service communication) - Mise à disposition de salles et matériel pour l'organisation des portes ouvertes - Création et production de supports de communication et de présentation du RPE - Recherche de financements et mobilisation des budgets nécessaires à la réalisation des supports	2. Renforcer l'identification du RPE comme ressource territoriale pour les familles 3. Favoriser une représentation plus concrète et accessible des services proposés par le RPE 4. Développer la fréquentation et la participation aux actions du RPE		crées ou diffusés 3. Retours des familles et partenaires sur leur compréhension des missions du RPE 4. Nombre de familles identifiant le RPE comme interlocuteur dans leur recherche d'informations ou de mode d'accueil	
4	Développer les compétences des professionnelles en techniques d'entretien afin d'améliorer la qualité des informations recueillies auprès des familles, d'affiner la connaissance des besoins du territoire et de mieux comprendre les parcours de recherche des familles.	- Mobilisation de formations adaptées (CNFPT ou autres organismes spécialisés) - Temps de travail consacré à la formation et à l'analyse des pratiques professionnelles - Réflexion partenariale autour d'éventuelles actions mutualisées avec d'autres RPE - Recherche de financements mobilisables,	1. Améliorer la qualité et la précision des informations recueillies auprès des familles 2. Affiner la connaissance des besoins et contraintes des familles du territoire 3. Développer des indicateurs plus précis concernant les recherches de modes d'accueil 4. Améliorer l'analyse des besoins non couverts et	2027 : identification des besoins et mise en place des formations Fin 2027 : début de l'évolution des pratiques professionnelles 2028 : exploitation des données recueillies et évaluation de l'impact sur les indicateurs du service	1. Mise en place d'outils ou trames de recueil harmonisés 2. Capacité du RPE à produire des données consolidées sur les besoins des familles 3. Niveau de précision des données recueillies concernant les besoins des familles 4. Production d'indicateurs relatifs aux recherches de

		notamment via la CAF	l'adaptation des actions du RPE		modes d'accueil et aux besoins identifiés sur le territoire
--	--	----------------------	---------------------------------	--	---

Valoriser l'offre de service de monenfant.fr et répondre aux demandes en ligne

BILAN période précédente et DIAGNOSTIC – Constats et enjeux identifiés

Le portail **monenfant.fr** constitue le site national de référence développé par la CAF pour l'information des familles sur les modes d'accueil du jeune enfant, les démarches liées à la parentalité et les services disponibles sur le territoire. Il est mentionné dans la plaquette du RPE et peut également être présenté oralement aux familles lors des premiers contacts. Il constitue une ressource utile pour rechercher des informations sur les modes d'accueil, consulter les disponibilités déclarées par les assistantes maternelles et réaliser des simulations de prestations.

Cependant, à ce jour, aucune demande en ligne n'a été reçue via cette plateforme. Les échanges avec les familles montrent que certaines connaissent déjà le site, mais le RPE ne dispose pas encore d'indicateurs permettant d'évaluer précisément le niveau de connaissance et d'utilisation de cet outil.

Par ailleurs, les informations disponibles sur monenfant.fr ne sont pas toujours suffisamment à jour, notamment concernant les disponibilités des assistantes maternelles. Il apparaît donc nécessaire de renforcer l'accompagnement des professionnelles dans l'utilisation de la plateforme, afin d'améliorer la fiabilité des informations transmises aux familles.

L'enjeu est donc double : mieux valoriser monenfant.fr comme outil d'information pour les familles, tout en développant des indicateurs permettant de mesurer son utilisation réelle et son impact dans les parcours de recherche d'un mode d'accueil.

ACTION(S) ENVISAGEE(S) POUR LA NOUVELLE PERIODE

N°	Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation
1	Valoriser monenfant.fr auprès des familles : Intégrer davantage le portail monenfant.fr dans les supports de communication et dans les échanges avec les familles afin de renforcer sa visibilité comme outil de recherche d'un mode d'accueil	- Mise à jour des supports de communication du RPE - Intégration des informations relatives aux demandes dans les plaquettes et supports de présentation - Temps de travail consacré à la	1. Renforcer l'identification de monenfant.fr pour les familles 2. Augmenter le nombre de familles utilisant le site dans leurs démarches de recherche d'un mode d'accueil	Dès 2027 puis de manière continue	1. Nombre de familles déclarant connaître le site 2. Nombre de familles indiquant avoir utilisé monenfant.fr dans leur recherche 3. Nombre de demandes en lignes reçues via la plateforme

2	Accompagner les familles dans l'utilisation du portail : Proposer un accompagnement des familles dans l'utilisation du site monenfant.fr lors des permanences et des entretiens	présentation du site aux familles - Mise à disposition d'un ordinateur et d'une connexion internet lors des permanences - temps d'accompagnement individuel des familles - Création d'outils ou supports explicatifs si nécessaire	1. Faciliter l'accès au numérique pour les familles 2. Réduire les difficultés liées à l'utilisation du portail 3. développer l'autonomie des familles dans leurs recherches	2027 - 2028	1. Nombre de familles accompagnées 2. Identification des difficultés les plus souvent rencontrées 3. Nombre de familles ayant réalisé une démarche en ligne après accompagnement
3	Accompagner les assistantes maternelles dans la mise à jour de leurs données : Renforcer l'accompagnement des assistantes maternelles afin d'améliorer la fiabilité et l'actualisation des informations présentes sur monenfant.fr	- Temps d'échanges réguliers avec les assistantes maternelles - Accompagnement individuel si besoin - Temps dédié au suivi des mises à jour	1. Améliorer la fiabilité des disponibilités affichées 2. Faciliter l'orientation des familles vers des informations actualisées	À partir de 2027	1. Nombre d'assistantes maternelles ayant actualisé leurs données 2. Taux estimé de disponibilités mises à jour 3. Retour des familles concernant la fiabilité des informations

Le guichet unique d'information (mission renforcée)

Uniquement si le relais souhaite s'engager dans la mission de guichet unique d'information

Diagnostic motivant l'engagement dans cette mission renforcée

ACTION(S) ENVISAGEE(S) POUR LA MISE EN PLACE DE LA MISSION RENFORCÉE

N°	Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation

Thème 2 : Accompagner le recours à un professionnel de l'accueil individuel

Favoriser la mise en relation entre les parents et les professionnels

BILAN période précédente et DIAGNOSTIC – Constats et enjeux identifiés

Pour favoriser la mise en relation entre les parents et les professionnels de l'accueil individuel, le RPE s'appuie avant tout sur les informations transmises par les professionnels et les partenaires afin de maintenir une connaissance aussi actualisée que possible de l'offre d'accueil du territoire. Toutefois, la qualité et l'exhaustivité des données recueillies demeurent variables, ce qui peut limiter la précision de certaines analyses.

Un document recensant les structures collectives du territoire a été élaboré afin de permettre aux familles d'avoir une meilleure visibilité des solutions existantes. En parallèle, le RPE assure un suivi régulier des disponibilités des assistantes maternelles et tient à jour la liste des professionnelles présentes sur le territoire. Certaines assistantes maternelles transmettent également leurs fiches navettes (entrées/sorties), permettant une actualisation plus précise des disponibilités.

Le portail monenfant.fr est identifié comme un outil ressource pour les familles dans leurs recherches de mode d'accueil. À ce jour, le RPE oriente principalement les familles vers ce site afin qu'elles puissent consulter les informations disponibles.

Lors des permanences et des entretiens, un travail d'écoute et d'échange est réalisé avec les familles afin d'identifier leurs besoins, leurs contraintes et leurs attentes en matière d'accueil. Cette étape essentielle permet d'orienter les familles vers les solutions les plus adaptées à leur situation. Elle permet aujourd'hui de recueillir principalement des données quantitatives relatives aux besoins d'accueil. Toutefois, l'évolution des missions du RPE et la diversité croissante des situations rencontrées conduisent à renforcer la prise en compte des besoins qualitatifs des familles, afin de mieux comprendre leurs attentes, leurs critères de choix et les éventuelles difficultés rencontrées dans leur parcours de recherche d'un mode d'accueil.

.

Pour certaines demandes urgentes ou spécifiques, le RPE diffuse également des mails groupés aux assistantes maternelles afin d'identifier rapidement les disponibilités compatibles avec les besoins des familles.

En complément de ces actions, le RPE a participé au Salon de la parentalité. Cet événement a permis de renforcer la visibilité du service et de favoriser les échanges directs entre familles et professionnels. Des assistantes maternelles ont notamment animé des ateliers destinés aux enfants et à leurs parents afin de valoriser leur métier et de rendre plus accessibles les démarches liées à la recherche d'un mode d'accueil.

À ce jour, le RPE ne dispose toutefois pas d'indicateurs suffisamment précis permettant de mesurer le parcours des familles après leur orientation, ni de savoir si les solutions proposées ont abouti à une réponse adaptée à leurs besoins. Ce manque de suivi limite l'analyse fine des besoins du territoire et l'évaluation de l'adéquation entre l'offre d'accueil et les attentes des familles.

Les enjeux pour la prochaine période seront donc de renforcer les outils de suivi des demandes, d'améliorer la connaissance des besoins des familles et de développer des actions favorisant la mise en relation entre parents et professionnels de l'accueil individuel.

ACTION(S) ENVISAGÉE(S) POUR LA NOUVELLE PERIODE

N°	Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation
1	Développer des outils permettant une meilleure connaissance des besoins des familles : Renforcer les outils de recueil d'informations et les techniques d'entretien afin de mieux identifier les besoins des familles, notamment concernant les horaires atypiques, les besoins spécifiques, les contraintes des professionnelles, les attentes liées au mode d'accueil.	- Formation aux techniques d'entretien - Création d'outils harmonisés de recueil d'informations - Temps d'entretien avec les familles - Réunions de service pour harmoniser les pratiques	1. Affiner la connaissance des besoins des familles 2. Améliorer l'orientation des familles 3. Développer une vision plus précise des besoins du territoire 4. Favoriser une meilleure adéquation entre l'offre et les demandes	2027 : identification des besoins et mise en place des formations 2028 : exploitation des données recueillies et évaluation de l'impact sur les indicateurs du service	1. Nombre d'entretiens réalisés 2. Nombre de situations nécessitant une orientation spécifique 3. Identification des besoins récurrents (horaires atypiques, accueil spécifique, urgence, etc.)
2	Développer des actions favorisant la mise en relation entre parents et professionnels Mettre en place des temps et événements favorisant les échanges directs entre les familles et les professionnels de l'accueil individuel - Participation au salon de la parentalité - Organisation de job dating - Valorisation du RPE lors des journées portes ouvertes	- Mise à disposition de salles et de matériel - Supports de communication - Mobilisation des partenaires - Temps de préparation et d'organisation	1. Faciliter la rencontre entre les familles et les professionnels 2. Rendre les démarches plus accessibles 3. Valoriser le métier d'assistant maternel 4. Favoriser l'accès à une solution	1^{er} semestre 2027 : Mise en œuvre des premières actions 2028 : Première évaluation de l'impact des actions mises en place	1. Nombre de familles participantes 2. Nombre de professionnels présents 3. Nombre de mise en relation réalisées 4. Nombre estimé de contrats conclus suite aux actions

	- Temps d'information collectifs pour les familles		d'accueil adaptée		
--	--	--	-------------------	--	--

Accompagner les parents dans l'appropriation de leur rôle de particulier employeur

BILAN période précédente et DIAGNOSTIC – Constats et enjeux identifiés

Le RPE assure une mission d'information et d'accompagnement auprès des familles reçues dans le cadre d'une recherche de mode d'accueil individuel. À ce titre, les échanges menés avec les familles intègrent également les informations relatives au rôle de parent employeur, aux démarches administratives liées à l'emploi d'un assistant maternel ainsi qu'aux spécificités de ce mode d'accueil.

Lors des entretiens, les familles peuvent être accompagnées dans la compréhension du contrat de travail, des obligations administratives et du cadre d'emploi de l'assistant maternel.

Le relais s'appuie sur les ressources et documents officiels afin de garantir une information actualisée, fiable et conforme au cadre réglementaire.

Les échanges avec les professionnels du territoire montrent cependant que le RPE n'est pas encore suffisamment identifié par l'ensemble des familles comme interlocuteur privilégié concernant les questions liées au rôle de parent employeur.

Certaines assistantes maternelles sont ainsi amenées, dans la pratique, à répondre elles-mêmes à des interrogations administratives ou contractuelles formulées par les familles.

L'accompagnement des familles dans leur rôle de parent employeur nécessite également une vigilance particulière concernant les informations transmises dans le domaine contractuel et réglementaire. Les animatrices du RPE apportent des informations générales, expliquent les règles applicables et orientent les familles vers les ressources officielles, tout en veillant à respecter le cadre de leur mission.

Certaines situations, notamment celles liées aux calculs de la mensualisation, aux congés ou aux particularités contractuelles, peuvent présenter une complexité juridique importante. Dans ce contexte, le relais doit trouver un équilibre entre l'accompagnement des familles et la nécessité de ne pas se substituer aux responsabilités relevant directement de l'employeur ou des organismes compétents.

Ce positionnement nécessite une actualisation régulières des connaissances des professionnelles ainsi qu'une clarification des modalités d'accompagnement proposées aux familles afin de garantir une information fiable, sécurisée et adaptée aux limites d'intervention du RPE.

Ce constat met en évidence la nécessité de renforcer la lisibilité et la visibilité du RPE auprès des familles afin de mieux clarifier les rôles de chacun et de sécuriser les informations transmises.

Les enjeux pour la nouvelle période seront donc :

- De renforcer l'identification du RPE comme ressource de référence concernant le rôle de parent employeur ;
- De faciliter l'accès des familles à une information claire, neutre et actualisée ;
- De simplifier les outils et supports d'accompagnement utilisés lors des entretiens ;
- Et de développer des modalités d'information accessibles dès les premiers échanges avec les familles.

ACTION(S) ENVISAGEE(S) POUR LA NOUVELLE PERIODE

N°	Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Échéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation
1	Renforcer la lisibilité de l'accompagnement proposé par le RPE concernant le rôle de parent employeur	- Évolution des supports de communication - Mise à jour de la plaquette - Création de supports complémentaires	1. Améliorer la compréhension par les familles du rôle du RPE concernant le statut de parent employeur 2. Clarification des informations transmises lors des entretiens 3. Renforcer l'identification du RPE comme interlocuteur ressource	Dès 2027	1. Nombre de familles sollicitant le RPE concernant le rôle de parent employeur 2. Nombre de supports d'information diffusés ou mis à jour concernant le rôle de parent employeur
2	Structurer l'accompagnement des familles dans les démarches liées au rôle de parent employeur	- Temps de travail consacré à la création et à l'actualisation des outils - Accès aux ressources et supports réglementaires officiels - Temps de travail consacré à la création et à l'actualisation des outils d'accompagnement - Réunions de travail et harmonisation des pratiques professionnelles - Création d'outils d'évaluation ou de recueil de satisfaction des familles	1. Apporter aux familles des informations plus claires, adaptées et sécurisées concernant le rôle de parent employeur 2. Faciliter la compréhension des démarches administratives et contractuelles liées à l'emploi d'un assistant maternel 3. Renforcer l'identification du RPE comme interlocuteur ressource concernant les questions administratives et réglementaires	2028	1. Nombre de familles accompagnées concernant le rôle de parent employeur 2. Nombre d'outils ou supports créés ou mis à jour 3. Retour des familles concernant la compréhension des démarches et informations transmises 4. Retours des assistantes maternelles concernant les sollicitations administratives des familles

			4. Favoriser l'autonomie des familles dans leurs démarches 5. Réduire les sollicitations administratives adressées directement aux assistantes maternelles		
--	--	--	---	--	--

4.2. L'information et l'accompagnement des professionnels

Données relatives à l'activité des assistants maternels et à leur profil

	1 ^{ère} année de convention ou du renouvellement : 2023	2024
Nombre d'assistants maternels agréés par la Pmi (A)	107	104
Nombre d'assistants maternels en activité au mois de décembre (*) (B)	85	86
Taux d'activité des assistants maternels (B/A)	79,4%	82,7%
Nombre d'assistants maternels de plus de 55 ans (*)	15	22
Nombre d'assistants maternels partis en formation	0	15

(*) Données transmises annuellement par la Caf

Données relatives à la fréquentation du Rpe par les assistants maternels

	Entretiens individuels		Groupe de paroles et d'échanges entre professionnels		Réunions collectives ou conférences thématiques	
	1 ^{ère} année de convention ou du renouvellement : 2023	2025	1 ^{ère} année de convention ou du renouvellement : 2023	2025	1 ^{ère} année de convention ou du renouvellement : 2023	2025
Nombre d'assistants maternels différents	44	22			23	22
Nombre de séances selon le motif principal						
Les conditions d'accès et d'exercice du métier	4	18				1

Le droit du travail	10	37				
Les formations continues	1					14
Le fonctionnement du Rpe	1	20			1	3
L'accompagnement des professionnels en sous-activité						
Les besoins de l'enfant (sommeil, alimentation, ...)	1	1			2	
L'éveil et le développement de l'enfant *		1				2
Autre sujets	4				4	2

*Aménagement de l'espace, étapes développement, compétences langagières, sociales, pré-mathématiques, lecture partagée

Fréquentation des ateliers d'éveil

	1^{ère} année de convention ou du renouvellement : 2023	2025
Nombre d'ateliers	147	176
Nombre d'assistants maternels différents fréquentant les ateliers	43	44
Nombre d'enfants différents fréquentant les ateliers	118	173

Thème 1 : Offrir un lieu d'information, de rencontres et d'échanges pour les professionnels

Informier les professionnels sur le métier

BILAN période précédente et DIAGNOSTIC – Constats et enjeux identifiés

Les données recueillies au cours de la période précédente mettent en évidence des besoins importants d'information des assistants maternels concernant l'exercice de leur métier, notamment autour du droit du travail, des obligations réglementaires, des contrats d'accueil ou encore des conditions d'exercice professionnel.

Ces demandes sont principalement traitées dans le cadre d'entretiens individuels. En 2025, les principales sollicitations concernaient les conditions d'accès et d'exercice du métier ainsi que les questions liées au droit du travail. Les temps d'information collectifs sur ces thématiques restent encore peu développés, malgré un besoin identifié par les professionnels.

Ce fonctionnement individuel permet d'apporter des réponses adaptées aux situations rencontrées par chaque professionnel, mais il limite également les possibilités d'échanges collectifs et de diffusion harmonisée des informations. Dans ce contexte, le développement de

réunions d'information collectives et d'outils de communication dédiés apparaît comme un enjeu important afin de renforcer l'accès à une information fiable, actualisée et partagée entre les professionnels du territoire.

Le développement de temps d'information collectifs constitue également un enjeu de sécurisation des pratiques professionnelles et des informations transmises. Les sollicitations individuelles nombreuses autour des contrats, des congés, de la mensualisation ou des obligations employeur conduisent les animatrices du RPE à accompagner régulièrement les professionnels dans des situations parfois complexes.

La mise en place de réunions collectives sur ces thématiques permettrait de diffuser une information harmonisée, de limiter les risques de mauvaise interprétation et d'identifier plus précisément les besoins récurrents des professionnels. Ces temps pourraient également favoriser la création d'outils adaptés (documents repères, fiches pratiques, supports méthodologiques) facilitant l'appropriation des informations essentielles par les assistants maternels.

ACTION(S) ENVISAGEE(S) POUR LA NOUVELLE PERIODE					
N°	Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation
1	Organiser des réunions d'information collectives sur des thèmes pratiques : contrat de travail, congés, droits et devoirs, déclarations	- Temps de préparation et d'animation des réunions par les animatrices du RPE - Veille réglementaire et juridique afin de garantir la fiabilité des informations transmises - Mobilisation de partenaires institutionnels ou techniques selon les thématiques abordées (CAF, Urssaf, PMI, Pajemploi, etc.) - Création et diffusion de supports d'information et d'outils pratiques à destination des professionnels	1. Sécurisation et harmonisation des informations transmises aux professionnels 2. Renforcement des connaissances des assistants maternels concernant leurs droits, obligations et démarches professionnelles 3. Limitation des risques de mauvaise interprétation des informations réglementaires et administratives 4. Développement d'outils et de supports fiables, actualisés et adaptés aux besoins des professionnels pour faciliter l'accès aux	Dès 2027 à raison de 2 réunions par an	1. Nombre de réunions d'information collectives organisées ; 2. Nombre de professionnels participants ; 3. Nombre de supports ou outils créés et diffusés ; 4. Thématiques abordées lors des réunions ; 5. Retours et niveau de satisfaction des assistants maternels concernant les informations et outils transmis ; 6. Évolution des besoins exprimés par les professionnels lors des

		- Outils de communication pour informer des réunions proposées - Mise à disposition de salles, de supports numériques et de matériel de présentation si nécessaire	informations essentielles 5. Renforcement de l'autonomie des assistants maternels dans leurs démarches administratives et professionnelles		échanges collectifs et individuels. 2) Nombre d'abonnés Fréquence d'envoi Taux de lecture
2	Réflexion autour du développement d'outils numériques facilitant la diffusion d'informations aux professionnels	- Mobilisation des outils de communication existants - Réflexion partenariale autour de supports numériques facilitant la diffusion des informations aux professionnels	1. Développer progressivement des outils numériques facilitant la transmission des informations professionnelles 2. Diversifier les supports de communication à destination des assistants maternels 3. Favoriser un accès plus rapide aux ressources et documents utiles	Démarrage de la réflexion courant 2027	1. Nombre de réunions ou temps de travail consacrés à la réflexion autour des outils numériques 2. Nombre de partenaires associés à la réflexion

Informier et assister les assistants maternels dans le cadre de leurs démarches sur monenfant.fr

BILAN période précédente et DIAGNOSTIC – Constats et enjeux identifiés

Certaines assistantes maternelles rencontrent des difficultés dans l'utilisation de la plateforme monenfant.fr et dans la mise à jour de leurs informations professionnelles. Lors des consultations réalisées par le RPE, des profils incomplets, non actualisés ou des disponibilités non renseignées ont pu être constatés.

Ces difficultés limitent la visibilité réelle de l'offre d'accueil individuel du territoire et peuvent compliquer les recherches des familles. Dans ce contexte, le RPE identifie un enjeu d'accompagnement des professionnels afin de favoriser la mise à jour régulière des profils et d'améliorer la fiabilité des informations diffusées sur la plateforme.

ACTION(S) ENVISAGEE(S) POUR LA NOUVELLE PERIODE					
N°	Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation
1	Mettre en place des temps d'accompagnement dédiés à l'utilisation de monenfant.fr - permanences ; - accompagnement ponctuel ; - aide à la mise à jour des profils	- Temps d'accompagnement des professionnels par les animatrices du RPE - Mise à disposition d'un poste informatique et d'un accès internet pour les temps d'accompagnement - Utilisation des outils numériques du RPE - Réflexion autour de l'acquisition de matériel numérique facilitant l'accompagnement des professionnels et des familles en difficulté avec les outils numériques	1. Améliorer la fiabilité et l'actualisation des informations présentes sur monenfant.fr 2. Favoriser la mise à jour régulière des profils et des disponibilités des assistant maternels 3. Faciliter l'utilisation de la plateforme par les professionnels rencontrant des difficultés avec les outils numériques 4. Renforcer la visibilité réelle de l'offre d'accueil individuel du territoire auprès des familles	À partir de 2027 : - Mise en place d'accompagnements dédiés - Rappels réguliers auprès des assistantes maternelles concernant l'actualisation de leurs profils et disponibilités, notamment en juin et décembre - Mise à jour encouragée dès qu'une modification de situation intervient	1. Nombre d'accompagnements réalisés 2. Nombre de profils mis à jour 3. Évolution du nombre de profils mis à jour
2	Organiser des réunions d'information ou temps collectifs autour de l'utilisation de la plateforme - sensibilisation ; - démonstration ;	- Temps de préparation et d'animation des réunions par les animatrices du RPE - Veille concernant les évolutions de la plateforme monenfant.fr	1. Amélioration de la connaissance et de l'utilisation de la plateforme par les assistants maternels 2. Augmentation du nombre de profils complets et actualisés	Dès 2027 et une à deux fois par an	1. Nombre de réunions organisées 2. Nombre de professionnels participants 3. Nombre de profils mis à jour suite aux temps collectifs

	- mise à jour accompagnée ; - partage d'informations.	- Mise à disposition d'une salle adaptée - Matériel informatique et connexion internet permettant les démonstrations et mises à jour accompagnées - Supports de communication et documents d'information à destination des professionnels	3. Amélioration de la fiabilité et des disponibilités renseignées 4. Renforcement de la visibilité de l'offre d'accueil individuel auprès des familles 5. Développement de l'autonomie des professionnels dans l'utilisation de la plateforme	4. Evolution du nombre de profils complets 5. Satisfaction des professionnels concernant les informations transmises
--	--	---	--	---

Proposer des temps d'échange et d'écoute aux professionnels

BILAN période précédente et DIAGNOSTIC – Constats et enjeux identifiés

Les assistants maternels exercent leur activité de manière isolée, à domicile, sans collègues ni cadre collectif de travail. Si les temps collectifs proposés par le RPE permettent déjà de créer du lien entre professionnels et de rompre cet isolement, les échanges menés lors des réunions et rencontres professionnelles mettent en évidence des besoins croissants de soutien et de partage autour des situations rencontrées au quotidien.

L'accompagnement des enfants et de leurs familles apparaît en effet de plus en plus complexe. Les professionnels sont confrontés à des questionnements relatifs au développement de l'enfant, aux pratiques éducatives, à l'accueil d'enfants présentant des besoins spécifiques, mais également aux relations avec les familles, dans un contexte particulier où le parent est également l'employeur.

Cette situation peut placer les assistants maternels dans des positions délicates, notamment lorsqu'ils doivent concilier leurs obligations professionnelles, le respect du cadre réglementaire et les attentes des familles.

Un enjeu important pour la prochaine période constitue d'offrir aux professionnels un espace de soutien, de réflexion et de partage d'expériences leur permettant de rompre l'isolement et de bénéficier de l'appui de leurs pairs.

ACTION(S) ENVISAGEE(S) POUR LA NOUVELLE PERIODE

N°	Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation
1	Proposer des temps de rencontres informels entre professionnels :	- Animatrice RPE - Salle adaptée	1. Renforcement du réseau professionnel 2. Diminution du sentiment d'isolement	À partir de 2027, par exemple une fois par trimestre ou	1. Nombre de rencontres organisées

	Cafés des professionnels, temps conviviaux sans objectif thématique prédéfini	-Budget convivialité - Temps dédié	3. Développement des échanges entre pairs	selon les besoins	2. Nombre de participants 3. Satisfaction des professionnels
--	---	---------------------------------------	---	-------------------	---

Thème 2 : Accompagner la professionnalisation et l'amélioration continue des pratiques

Organiser des ateliers d'éveil

BILAN période précédente et DIAGNOSTIC – Constats et enjeux identifiés

Les ateliers d'éveil constituent une action centrale du RPE. Ils permettent aux assistants maternels de bénéficier de temps collectifs avec les enfants accueillis tout en favorisant les échanges entre professionnels autour de leurs pratiques quotidiennes.

En 2025, 44 assistants maternels différents ont participé aux ateliers proposés par le RPE, soit près de la moitié des professionnels en activité sur le territoire. Cette fréquentation témoigne de l'intérêt porté à ces temps collectifs, qui constituent à la fois un espace d'éveil pour les enfants et un support d'observation et de réflexion pour les professionnels.

Les ateliers permettent également d'aborder concrètement les besoins de l'enfant, son développement, l'aménagement de l'environnement, les propositions éducatives adaptées à son âge ainsi que le respect de son rythme et de son libre engagement dans les activités proposées.

Les échanges menés dans le cadre de la démarche de rédaction de la charte d'accueil ont mis en évidence la nécessité de poursuivre l'accompagnement des professionnels autour des pratiques éducatives, des connaissances relatives au développement de l'enfant et de l'évolution des attentes des familles.

L'enjeu est de consolider les ateliers d'éveil comme un outil de professionnalisation en favorisant l'expérimentation, l'observation et l'enrichissement des pratiques professionnelles tout en maintenant une réflexion commune autour des valeurs portées par l'accueil individuel.

ACTION(S) ENVISAGEE(S) POUR LA NOUVELLE PERIODE

N°	Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation
1	Organiser des ateliers d'éveil favorisant l'observation et l'expérimentation : Poursuivre l'organisation d'ateliers d'éveil à destination des enfants accueillis par les assistants maternels du territoire. Ces ateliers ont pour objectif de favoriser la socialisation des enfants, de proposer	- Temps dédié des animatrices du RPE - Mise à disposition de salles adaptées - Matériel pédagogique et d'éveil - Mobilisation des partenaires	1. Maintien et développement de la fréquentation des ateliers 2. Diversification des propositions faites aux enfants 3. Renforcement des capacités d'observation des professionnels	Action poursuivie dès 2027 Ateliers organisés tout au long de l'année selon la programmation du RPE	1. Nombre d'ateliers réalisés 2. Nombre d'assistants maternels participants 3. Nombre d'enfants accueillis lors des ateliers

	des expériences adaptées à leur développement et de permettre aux professionnels d'observer les enfants dans un contexte collectif. Ils constituent également un support d'expérimentation de nouvelles propositions éducatives et d'enrichissement des pratiques professionnelles.	du territoire selon les thématiques abordées - Temps de préparation et d'évaluation des ateliers	4. Enrichissement des pratiques professionnelles 5. Développement d'une culture autour de l'accueil individuel		4. Taux de participation des assistants maternels du territoire 5. Satisfaction des professionnels
2	Développer des temps d'échange à partir des observations réalisées lors des ateliers Mettre en place des temps courts permettant d'apporter des repères sur le développement de l'enfant, l'aménagement de l'environnement, les propositions éducatives ou les valeurs portées par l'accueil individuel, en s'appuyant sur les expériences et observations réalisées lors des ateliers d'éveil	- Temps dédié des animatrices du RPE - Temps d'échange intégrés ou associés aux ateliers - Supports pédagogiques et documentaires - Intervention ponctuelle de partenaires selon les besoins identifiés	1. Meilleure compréhension du développement de l'enfant 2. Renforcement des connaissances relatives aux besoins de l'enfant 3. Appropriation progressive des valeurs portées par l'accueil individuel 4. Développement d'une réflexion commune autour des pratiques éducatives 5. Renforcement de la qualité de l'accueil proposé aux enfants	Mise en œuvre à partir de 2027 Temps d'échange proposés régulièrement au cours de l'année en lien avec les ateliers d'éveil	1. Nombre de temps d'échange réalisés 2. Nombre de professionnels participants 3. Thématiques abordées 4. Satisfaction des professionnels 5. Évolution des besoins et attentes exprimés par les assistants maternels

L'analyse de la pratique (mission renforcée) :

Uniquement si le relais souhaite s'engager dans la mission renforcée « analyse de la pratique »

Diagnostic motivant l'engagement dans cette mission renforcée

Les échanges menés avec les assistants maternels mettent en évidence des besoins croissants de soutien face à la complexification des situations rencontrées dans l'exercice de leur métier. Les professionnels sont confrontés à des questionnements relatifs au développement de l'enfant, à l'accompagnement des familles, aux pratiques éducatives, à l'accueil d'enfants présentant des besoins spécifiques ainsi qu'à l'évolution des attentes parentales.

L'exercice à domicile, sans équipe ni encadrement de proximité, limite les possibilités de prise de recul sur les situations rencontrées au quotidien. Les réunions organisées par le RPE ont permis de faire émerger une demande forte des professionnels en faveur de temps d'échanges plus approfondis et structurés autour de leurs pratiques.

L'enjeu est de proposer des espaces sécurisés permettant aux assistants maternels de partager leurs expériences, d'analyser les situations rencontrées et de renforcer leur réflexion professionnelle afin de soutenir la qualité de l'accueil proposé aux enfants et à leurs familles.

ACTION(S) ENVISAGEE(S) POUR LA MISE EN PLACE DE LA MISSION RENFORCÉE

N°	Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation
1	Mettre en place des temps d'analyse de la pratique professionnelle animés par un intervenant qualifié.	- Financement d'un intervenant extérieur qualifié ; - Temps dédié des animatrices du RPE ; - Salle adaptée et organisation logistique.	- Développement de la réflexion professionnelle ; - Renforcement de la capacité d'analyse des situations ; - Soutien des professionnels face aux situations complexes ; - Amélioration continue de la qualité d'accueil.	À partir de 2027 6 séances réglementaires minimum par an selon les possibilités de financement.	- Nombre de séances réalisées ; - Nombre de participants ; - Taux de participation ; - Satisfaction des professionnels.

Accompagner le parcours de formation des professionnels

BILAN période précédente et DIAGNOSTIC – Constats et enjeux identifiés

Le RPE accompagne les assistants maternels dans leur parcours de professionnalisation en relayant l'offre de formation existante et en soutenant les professionnels dans leurs démarches d'inscription. La mise en place de sessions d'accompagnement à la préparation du CAP AEPE a notamment permis de soutenir les professionnels souhaitant accéder à la qualification désormais nécessaire à l'exercice du métier.

Les évolutions réglementaires, les connaissances relatives au développement de l'enfant ainsi que les attentes des familles nécessitent une actualisation régulière des compétences professionnelles. Toutefois, les échanges avec les assistants maternels mettent en évidence des difficultés d'accès à certaines formations, notamment lorsque les enveloppes de financement sont épuisées ou lorsque l'offre disponible ne répond pas pleinement aux besoins identifiés sur le territoire.

Dans ce contexte, le RPE constitue un acteur essentiel pour favoriser l'accès à la formation et développer des solutions complémentaires permettant aux professionnels de poursuivre leur montée en compétences.

L'enjeu est de permettre à chaque professionnel de maintenir et développer ses compétences tout au long de son parcours, en diversifiant les modalités d'accès aux connaissances et en mobilisant les partenaires du territoire.

ACTION(S) ENVISAGEE(S) POUR LA NOUVELLE PERIODE

N°	Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation
1	Informier et accompagner les assistants maternels dans l'accès aux formations professionnelles et aux dispositifs de qualification.	- Temps dédié des animatrices du RPE ; - Veille sur l'offre de formation ; - Relations avec les organismes de formation et partenaires	- Meilleure connaissance de l'offre de formation ; - Augmentation du nombre de professionnels engagés dans une démarche de formation ; - Renforcement des compétences professionnelles.	À partir de 2027 – action continue.	- Nombre de professionnels accompagnés - Nombre de demandes d'information relatives à la formation - Nombre de professionnels inscrits en formation.
2	Organiser des réunions thématiques et interventions de partenaires spécialisés en complément des dispositifs de formation existants	- Temps dédié des animatrices du RPE ; - Intervention de partenaires spécialisés (psychologues, orthophonistes, professionnels de santé, CAF, PMI, etc.) ;	- Renforcement des connaissances des professionnels ; - Réponse aux besoins identifiés sur le territoire ; - Compensation partielle des difficultés	À partir de 2027 – 2 à 4 interventions par an selon les besoins identifiés.	- Nombre d'interventions réalisées ; - Nombre de participants ; - Thématiques abordées ; - Satisfaction des professionnels.

		- Salle et matériel nécessaires.	d'accès aux formations financées.		
--	--	----------------------------------	-----------------------------------	--	--

Thème 3 : Lutter contre la sous activité subie des assistants maternels et le manque d'attractivité du métier

Lutter contre la sous activité subie des assistants maternels

BILAN période précédente et DIAGNOSTIC – Constats et enjeux identifiés

Le nombre d'assistants maternels poursuit sa diminution sur l'ensemble du territoire, dans une dynamique observée à l'échelle départementale et nationale. Les échanges avec les professionnels mettent en évidence plusieurs facteurs susceptibles d'expliquer cette évolution : manque de reconnaissance du métier, isolement professionnel, complexification des démarches administratives, évolution des attentes des familles et difficultés de remplissage des agréments.

Certaines assistantes maternelles disposent ainsi de places agréées non pourvues, entraînant une sous-activité subie susceptible de fragiliser leur situation économique et, à terme, de conduire à des cessations d'activité.

Du côté des familles, plusieurs facteurs peuvent également influencer le recours à l'accueil individuel. La fonction de particulier employeur peut apparaître complexe et générer des appréhensions concernant les démarches administratives, les obligations liées à l'emploi d'un salarié ou encore la relation employeur-employé. Par ailleurs, l'image de l'accueil individuel peut être fragilisée par certaines représentations ou inquiétudes relayées dans l'espace public, malgré le professionnalisme des assistants maternels exerçant sur le territoire.

Les évolutions récentes des dispositifs de soutien financier aux familles, notamment dans le cadre du complément de libre choix du mode de garde (CMG), demeurent encore insuffisamment connues et leurs effets restent à consolider.

Dans ce contexte, l'enjeu est de poursuivre les actions favorisant la rencontre entre l'offre d'accueil individuel et les besoins des familles, tout en renforçant l'attractivité et la visibilité de ce mode d'accueil sur le territoire.

ACTION(S) ENVISAGEE(S) POUR LA NOUVELLE PERIODE

N°	Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation
1	Mieux connaître la réalité de la sous-activité sur le territoire - Recueillir des données sur les disponibilités réelles des	- Temps de travail des animatrices du RPE - Utilisation du logiciel métier et des outils de suivi existants	1. Disposer d'une connaissance plus fine de l'activité réelle des assistants maternels 2. Production d'indicateurs	Mise en œuvre dès 2027 Actualisation annuelle des données Suivi régulier tout au long de	1. Nombre de professionnels renseignant leurs disponibilités 2. Taux de mise à jour des données

	assistants maternels - Identifier les situations de sous-activité choisie et de sous-activité subie - Suivre l'évolution du taux de remplissage des agréments - Exploiter les données issues de monenfant.fr, des entretiens individuels et des échanges avec les professionnels	- Élaboration d'outils de recueil et de suivi des données - Accompagnement ou formation des professionnels à l'exploitation des données et à la production d'indicateurs - Appui des partenaires institutionnels si nécessaire	fiables et actualisés 3. Identification des situations de sous-activité subie 4. Adaptation des actions du RPE aux besoins identifiés	la période du projet	3. Nombre d'indicateurs de suivi produits 4. Existence d'un état des lieux annuel de l'activité des assistants maternels 5. Nombre de situations de sous-activité identifiées et analysées
2	Favoriser la rencontre entre les familles et les assistants maternels disposant de disponibilités - Organiser des temps de rencontre entre les familles en recherche d'un mode d'accueil et les assistants maternels disposant de places disponibles - Permettre aux assistants maternels de présenter leur projet d'accueil, leur fonctionnement et leurs disponibilités	- Temps dédié des animatrices du RPE - Mise à disposition de salles adaptées - Outils et support de communication - Mobilisation des assistants maternels volontaires - Mobilisation des réseaux de diffusion auprès des familles (RPE, collectivités, partenaires) - Moyens matériels nécessaires à l'organisation des rencontres	1. Amélioration de la visibilité des assistants maternels disposant de places disponibles 2. Facilitation de la mise en relation entre les familles et les professionnels 3. Augmentation du nombre de contacts entre les familles et les assistants maternels en sous-activité subie 4. Réduction des situations de sous-activité subie identifiées 5. Meilleure connaissance du	À partir de 2027 Une à trois rencontres par an selon les besoins identifiés sur le territoire	1. Nombre de rencontres organisées 2. Nombre d'assistants maternels participants 3. Nombre de familles participantes 4. Nombre de mise en relation réalisées (lorsque l'information est connue) 5. Satisfaction des participants

	- Favoriser les échanges directs entre les familles et les professionnels - Informer les familles sur les démarches liées au rôle de particulier employeur - Faciliter la mise en relation entre l'offre d'accueil disponibles et les besoins des familles		rôle de particulier employeur par les familles		
--	--	--	--	--	--

Promouvoir le métier d'assistant maternel

BILAN période précédente et DIAGNOSTIC – Constats et enjeux identifiés

Le nombre d'assistants maternels poursuit sa diminution sur le territoire, dans une dynamique également observée à l'échelle départementale et nationale. Cette évolution interroge la capacité du territoire à maintenir une offre d'accueil individuel diversifiée et accessible aux familles.

Par ailleurs, une part importante des professionnels actuellement en activité est âgée de plus de 55 ans, laissant présager plusieurs départs à la retraite dans les années à venir. Le renouvellement de la profession constitue ainsi un enjeu majeur pour le territoire.

Les actions de promotion menées par le RPE, notamment dans le cadre du Salon de la parentalité ou d'autres manifestations partenariales, contribuent à faire connaître le métier. Toutefois, les données actuellement disponibles ne permettent pas d'évaluer précisément leur impact sur les demandes d'agrément ou sur l'installation de nouveaux professionnels.

Dans ce contexte, l'enjeu est à la fois de renforcer l'attractivité du métier d'assistant maternel auprès du grand public et des personnes en reconversion professionnelle, tout en développant des outils d'observation permettant de mieux suivre l'évolution de la profession et d'adapter les actions de promotion aux besoins du territoire.

ACTION(S) ENVISAGEE(S) POUR LA NOUVELLE PERIODE

N°	Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation
----	-------------------------	----------------	--------------------	---------------------------	--------------------------

1	Faire connaître le métier d'assistant maternel et favoriser les vocations - Participer aux forums, salons et événements du territoire ; - Pérenniser la participation du RPE au Salon de la parentalité ; - Développer des actions de communication valorisant le métier d'assistant maternel ; - Présenter les modalités d'accès à la profession auprès des personnes en recherche d'emploi ou en reconversion professionnelle ; - Renforcer les partenariats avec les acteurs de l'emploi, de l'insertion et de la formation ; - Étudier la mise en place, en partenariat avec la PMI, France Travail et les structures d'accueil du jeune enfant du territoire, de parcours de découverte ou d'immersion professionnelle permettant aux personnes intéressées de mieux appréhender les réalités du métier avant une éventuelle démarche d'agrément.	- Temps de travail des animatrices du RPE ; - Supports et outils de communication ; - Participation aux manifestations du territoire ; - Mobilisation des partenaires institutionnels et de l'emploi ; - Mobilisation des professionnels volontaires.	1. Meilleure connaissance du métier d'assistant maternel auprès du grand public ; 2. Augmentation du nombre de personnes intéressées par la profession ; 3. Développement de partenariats favorisant l'attractivité du métier ; 4. Renforcement du renouvellement des professionnels sur le territoire.	A partir de 2027 ; - Participation régulière aux événements du territoire.	Nombre d'actions de promotion réalisées ; - Nombre de manifestations auxquelles participe le RPE ; - Nombre de personnes rencontrées ou informées ; - Nombre de partenariats développés ; - Nombre de demandes d'information relatives au métier d'assistant maternel.
---	---	---	---	--	---

La promotion renforcée de l'accueil individuel (mission renforcée) :

Uniquement si le relais souhaite s'engager dans la mission de promotion renforcée de l'accueil individuel

Diagnostic motivant l'engagement dans cette mission renforcée

Les besoins d'accueil des jeunes enfants demeurent importants sur le territoire et les familles expriment une recherche croissante de solutions d'accueil adaptées à leurs besoins.

Parallèlement, l'accueil individuel souffre parfois d'une méconnaissance de ses spécificités et de ses atouts. Certaines familles privilégient spontanément l'accueil collectif, qu'elles identifient davantage comme un lieu de socialisation et d'éveil pour l'enfant.

Par ailleurs, les évolutions réglementaires et certains événements fortement médiatisés ont pu contribuer à modifier l'image de l'accueil individuel auprès du grand public, malgré les compétences des professionnels et le cadre de plus en plus structuré dans lequel ils exercent.

Pourtant, l'accueil individuel présente de nombreux atouts : accompagnement personnalisé, respect du rythme de l'enfant, souplesse d'organisation, relation privilégiée avec un professionnel référent et participation aux temps collectifs proposés par le RPE.

Dans ce contexte, l'enjeu est de mieux faire connaître les réalités de l'accueil individuel, de valoriser les compétences des assistants maternels et de renforcer la confiance des familles dans ce mode d'accueil.

ACTION(S) ENVISAGEE(S) POUR LA MISE EN PLACE DE LA MISSION RENFORCÉE

N°	Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation
1	Promouvoir et valoriser l'accueil individuel auprès des familles - Pérenniser et développer les actions de promotion de l'accueil individuel dans le cadre du Salon de la parentalité ; - Valoriser les compétences des assistants maternels et la qualité de l'accueil proposé ; - Communiquer sur les spécificités et les atouts de l'accueil individuel ; - Mettre en avant les temps collectifs et les actions d'éveil proposés par le RPE ; - Développer des supports d'information permettant aux familles de mieux comprendre les	- Temps de travail des animatrices du RPE ; - Supports de communication (plaquettes, affiches, réseaux sociaux, site internet, presse locale) ; - Participation au Salon de la parentalité et aux manifestations du territoire ; - Mobilisation des assistants maternels volontaires ; - Partenariats avec les collectivités, la CAF, la PMI et les acteurs de la parentalité ;	- Amélioration de la connaissance de l'accueil individuel par les familles ; - Renforcement de la confiance des familles envers ce mode d'accueil ; - Valorisation des compétences professionnelles des assistants maternels ; - Meilleure visibilité de l'offre d'accueil individuel sur le territoire ; - Augmentation du recours à l'accueil individuel lorsque celui-ci répond aux besoins des familles ;	- À partir de 2027 ; - Participation annuelle au Salon de la parentalité ; - Mise en œuvre régulière d'actions de communication et de sensibilisation tout au long de la période du projet.	- Nombre d'actions de promotion réalisées ; - Nombre de manifestations auxquelles participe le RPE ; - Nombre de familles sensibilisées ou rencontrées ; - Nombre de supports de communication diffusés ; - Nombre de partenaires mobilisés ; - Retours qualitatifs des familles sur leur connaissance de l'accueil individuel ; - Évolution de la fréquentation des actions

	différents modes d'accueil ; - Participer à des actions de sensibilisation et d'information à destination des familles ; - Favoriser la diffusion d'une image positive et réaliste de l'accueil individuel ; - Valoriser la complémentarité entre accueil individuel et accueil collectif au sein du parcours des familles.	- Moyens matériels nécessaires à l'organisation des actions de promotion.	- Renforcement de l'attractivité de l'accueil individuel.		proposées par le RPE.
--	--	--	--	--	------------------------------